

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 31515
44379 NANTES

Par internet

e-mail : edfentreprises@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 81 82 58 (service gratuit + prix d'appel)

FLX30902656502532-C7RRAA81

SICA LES FINS GOURMETS
GRAND PLACE
ZAC DE LA CROIX BLANCHE
46260 LIMOGNE-EN-QUERCY

Facture du 05/11/2025

n° 10238696652

Montant Hors TVA	15,00 €
Montant TVA (payée sur les débits)	3,00 €
Facture TTC	18,00 €

Montant total à payer (TTC) 18,00 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 05/12/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **18,00 €**
à partir du : **20/11/2025**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 13077076000 XX

Facture du 05/11/2025 n° 10238696652

Récapitulatif de votre facture

Services (HT)		15,00 €
Services		15,00 €
Total Hors TVA		15,00 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		
	Assiette	3,00 €
TVA à 20,00% Autres (1)	15,00	3,00 €
Total TTC facturés sur la période		18,00 €

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

(1) Services facturés au nom et pour le compte d'AXA Assistance France Assurances - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 - Châtillon - SIREN : 451392724 RCS Nanterre - Numéro de TVA : FR 81 45 13 92 724.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

